

COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME

COMPTE RENDU

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le 1^{er} juillet à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Patricia BOIDIN, M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N'Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, M. Pierre THEZIER, Adjoints ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; M. Jean PIN, Mme Noëlle CHARRON, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Antoine DOS SANTOS, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Stéphane SARRAZIN, Mme Manon BROSSETTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Odile CHOSSON (pouvoir à M. Jean PIN), M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS), Mme Danielle BROCHIER (pouvoir à M. Michel FOMBONNE), Mme Michelle CLAVEL (pouvoir à M. Alain LACROIX), M. Olivier BESSON (pouvoir à Madame Patricia BOIDIN) ; Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2015

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait état des pouvoirs qui ont été remis avant la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Delphine Malins-Allaix est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire obtient l'accord des conseillers municipaux pour ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande de subvention pour l'aménagement de la base de loisirs de l'Argentelle.

Le compte rendu de la séance précédente (20 mai 2015) est approuvé à l'unanimité

❖ **LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES**

A l'occasion de sa séance et compte tenu de son caractère public, l'assemblée procède à partir de la liste électorale à la désignation par tirage au sort des électeurs susceptibles de composer la liste des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme. Neuf personnes sont à désigner (3 jurés pour Anneyron avec un tirage en triple soit 9 personnes).

Le tirage au sort à lieu en public. Sont désignées les personnes suivantes :

civilite	nom	prenom	nom usage
M.	BARBE	MAURICE MARIE LOUIS JOSEPH	
Mme	BOUVIER	MICHELLE HENRIETTE	FAYARD

Mme	DUC	CATHERINE FRANCOISE	MICHELON
M.	GARCIER	PATRICE DENIS	
M.	LFAURY	JEAN FRANCOIS GABRIEL	
Mme	LAFFONT	MAGALI JACQUELINE JEANINE	
M.	SANDON	DANIEL MAURICE	
Mme	SAUNIER	SYLVIE	
M.	SENECLOZE	FRANCOIS HENRI	

❖ GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : A. Genthon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que la SDH – Société pour le Développement de l'Habitat est propriétaire des immeubles situés Square des Allégrets. Elle réalise en ce moment la réhabilitation des 32 logements que comptent les deux bâtiments.

A ce titre, elle sollicite la garantie d'emprunt de la commune pour le remboursement, à hauteur de 50 %, de l'emprunt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 350.000 €.

Il est rappelé en effet qu'en ce qui concerne les logements sociaux, les bailleurs sociaux demandent à la commune de leur accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du montant des travaux réalisés (les autres 50% sont garantis par le Conseil Départemental de la Drôme). Cela n'a pas d'impact direct sur le budget de la commune.

A.Genthon se félicite de la qualité des travaux réalisés tant en matière esthétique que sur le plan de l'environnement et de la qualité de vie des habitants. Il s'agit en effet d'importants travaux d'isolation avec reprise de la façade.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder sa garantie à la SDH.

❖ RAPPORT D'ACTIVITES 2014 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME

Rapporteur : A. Genthon

Monsieur le Maire rappelle que La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 confère un caractère obligatoire à la communication du rapport d'activités du SDED en Conseil Municipal. Cet examen ne génère pas de délibération en tant que telle.

Chaque conseiller a reçu la version synthétique du rapport d'activité. A. Genthon rappelle, comme cela leur a été proposé dans la note de synthèse, que le document complet est consultable en Mairie.

A.Genthon indique que les représentants de chaque commune siègent au sein de collèges qui eux-mêmes désignent les membres pour siéger au Conseil Syndical. Le président est Monsieur Jean Besson, ancien sénateur de la drôme, il est entouré de vice-présidents (A.Genthon est en charge à ce titre de la gestion du personnel du syndicat).

Le SDED a pour première mission d'apporter l'électricité dans toutes les maisons. Ainsi, historiquement ce syndicat a été porteur de modernité et de développement dès sa création le siècle dernier. Il s'oriente désormais sur de nouvelles compétences notamment les économies d'énergie, l'éclairage public. Le syndicat s'occupe également du gaz.

En 2014, ce sont 634 chantiers dans l'année dont 496 en électrification, 23 millions d'€ de travaux – ce qui en fait ainsi le plus gros prescripteur d'investissement public de la Drôme.

J. Pin souhaite connaître quel type d'entreprises font les travaux.

A.Genthon rappelle qu'en tant qu'organisme public, le SDED est soumis à la réglementation sur les marchés publics, qui rend illégale la préférence locale notamment. Néanmoins, les entreprises installées sur nos territoires sont performantes et nombreuses et sont celles qui remportent ces appels d'offres. Ainsi on constate qu'à Anneyron, c'est l'entreprise Giamattéo qui intervient sur les chantiers du SDED.

A.Lacroix indique qu'en matière d'éclairage public, compétence que le SDED exerce pour la commune, une entreprise est intervenue la semaine dernière. Nous avons été obligés d'attendre quelques mois avant toute intervention du fait du transfert de compétence, mais tous les dysfonctionnements avaient été répertoriés et ont pu être réparés.

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE : FONDS DE CONCOURS – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rapporteur : P. Boidin

Il est rappelé que parallèlement à l'effort réalisé par la commune pour la mise en œuvre des temps d'accueil périscolaires (TAP), la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche a décidé de nous accompagner financièrement.

Dans les plus grosses communes la réforme des rythmes scolaires s'est faite en direct (pour les plus petites communes : intervention de la communauté de communes dans la gestion de ces temps).

La Communauté de Communes nous apporte ainsi une aide financière sous forme de fonds de concours dont elle a fixé le montant : à hauteur de 50 % des dépenses engagées par la commune pour les TAP des élèves du CP au CM2 avec un plafond fixé à 89,00 € par élève et par an.

Aujourd'hui il s'agit pour le conseil de délibérer afin de permettre le versement de ce fonds de concours.

Le Conseil vote pour à l'unanimité.

A.Genthon saisit l'occasion pour rappeler que la fête des TAP a eu lieu hier avec tous les intervenants pour les remercier. En effet, beaucoup d'entre eux sont bénévoles et c'est avec enthousiasme qu'ils ont voulu transmettre leur passion, leurs connaissances et savoir-faire aux enfants. Il faut se féliciter de la qualité des interventions dont les enfants ont pu bénéficier. Ils ont ainsi pu découvrir de nouvelles choses dans de bonnes conditions et sous forme ludique.

Il faut également noter que notre Communauté de Communes est une des seules en France à aider les communes dans la mise en œuvre de cette nouvelle compétence. Nous pouvons être satisfaits de l'organisation (complexe parfois) de ces TAP et nous nous félicitons de ce qui a été mis en œuvre. A.Genthon tient à remercier tout particulièrement Patricia Boidin qui a œuvré à la mise en œuvre de ces activités. Il remercie également les agents municipaux qui ont montré leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation

❖ ECHANGES ET CESSIONS D'IMMEUBLES RURAUX – SECTEUR DE MANTAILLE : DECLASSEMENT/CLASSEMENT CHEMIN RURAL N°178

Rapporteur : M. Fombonne

Une opération d'Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux (ECIR) a été ordonnée sur le secteur de Mantaille par arrêté du Président du Conseil Général de la Drôme parallèlement à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF).

Cette procédure permet l'échange amiable de parcelles entre propriétaires. Un échange est envisagé sur le secteur de Mantaille jouxtant le Chemin Rural (CR) n°178 dont une partie de l'emprise ne correspond pas à la réalité du terrain. Pour faciliter cet échange et régulariser l'emprise exacte du CR n°178, la commune doit procéder au déclassement et à la suppression d'une partie de ce chemin sur une longueur de 122 m. Elle classera ensuite l'emprise réelle du CR sur une longueur de 56 m.

Cette modification fera l'objet d'une enquête publique concomitante avec l'enquête publique de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Le conseil vote pour la mise en œuvre de cette procédure à l'unanimité.

✧ **EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE ROUTE D'EPINOUBE :
CONVENTION COMMUNE D'ANNEYRON – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU
POTABLE VALLOIRE GALAURE (SIEPVG)**

Rapporteur : A. Lacroix

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone Artisanale de la Plaine, la commune doit amener tous les réseaux à l'entrée de la zone.

Cela nécessite des travaux d'extension des réseaux. L'assainissement est en place, il s'agit dans cette délibération de valider la convention de financement pour l'amené du réseau d'eau potable sur une longueur d'environ 30 m (tuyaux en fonte ø 150mm).

En effet, 70 % des travaux sont à la charge de la commune et 30 % à la charge du Syndicat. Les travaux s'arrêtent à l'entrée de la zone puisqu'ensuite c'est la communauté de communes qui pilotera l'aménagement de l'intérieur de la zone.

J. Pin précise que le Syndicat réalise également le raccordement de la première entreprise qui va s'installer. Il demande à cette occasion si la communauté de communes qui gère cet équipement intercommunal ne pourrait pas prendre en charge également cette partie des travaux.

A.Genthon rappelle que le principe d'aménagement des zones artisanales prévoit que la commune a à sa charge d'amener les réseaux à l'entrée de la zone. Il n'est donc pas envisageable de modifier les conditions initiales, par ailleurs il ne faut pas oublier que la communauté de communes prend en charge la totalité du réseau à l'intérieur de la zone, ainsi que les acquisitions foncières et tout l'aménagement de cet espace que nos entreprises locales attendent.

A.Lacroix tient également à souligner qu'à l'occasion de cette opération, la commune a profité de la présence du réseau à proximité pour raccorder le stade de football G. Lafuma à l'assainissement collectif. Compte tenu de la fréquentation importante de cet équipement c'est une amélioration importante, même si elle n'est pas visible en tant que telle.

Le conseil vote pour la convention avec le SIEPVG.

✧ **AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAF) –
MODIFICATIONS DE VOIRIE DANS LE PERIMETRE DE L'AFAF**

Rapporteur : M. Fombonne

Dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier de la Commune d'Anneyron lié à la réalisation de la déviation RD N°1, nous sommes amenés à effectuer des modifications de voirie (Déclassement /suppression et classement de chemins ruraux).

Les propositions de modification du réseau des voies communales et des chemins ruraux dans le cadre du projet d'aménagement foncier sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Cabinet de géomètres BEAUR a édité un plan parcellaire sur lequel toutes les modifications, en mètres linéaires, sont indiquées. Ces modifications sont reprises dans le tableau qui a été transmis avec la note de synthèse à tous les conseillers. Il est indiqué par ailleurs qu'une carte de la commune reprenant graphiquement ce tableau est consultable en mairie.

M.Fombonne rappelle enfin que le Conseil doit prendre une délibération pour le classement et déclassement des chemins existants. Ne figurent pas dans ce tableau les chemins qui vont être créés dans le cadre du remembrement. Ils feront l'objet d'une autre procédure ultérieurement.

Le Conseil vote pour à l'unanimité

✧ **PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : A. Genthon

Trois points concernent l'évolution du tableau des emplois communaux :

1. la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent communal actuellement rédacteur territorial principal de 1ère classe,
2. Pour renforcer les effectifs du service technique tout en facilitant l'intégration de jeunes adultes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés :

- a. M. le Maire propose le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet sur une durée de 12 mois renouvelable 24 mois maximum à compter du 6 juillet 2015, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent en matière d'entretien des bâtiments communaux (tous types de travaux).
 - b. Il propose également de reconduire l'emploi d'avenir créé le 2 avril 2013 et pourvu depuis le 1er avril 2015 par un jeune exerçant les fonctions d'agent polyvalent aux espaces verts. La durée de ce contrat serait de 12 mois à compter du 1er avril 2015 et renouvelable 24 mois maximum.
3. Monsieur le fait part au Conseil municipal des nouvelles mesures d'aide de l'Etat pour les contrats aidés dont le taux de prise en charge passe de 80 % à 75 % sur 22 heures hebdomadaires au lieu de 24 heures hebdomadaires. M. le Maire propose de se conformer aux nouvelles mesures de l'état et de modifier le temps de travail hebdomadaire de l'emploi CUI-CAE et de le fixer à 22/35^{ème}.

Rapporteur : A. Genthon

En ce qui concerne le personnel municipal, 4 points sont à examiner qui génèreront chacun une délibération. Il est rappelé que ces délibérations ne correspondent pas à une augmentation du nombre d'agents de la collectivité mais à des modifications réglementaires et/ou administratives. Il s'agit tout d'abord de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée de 13/35^{ème}. Il s'agit d'ouvrir ce poste qui existe dont la collectivité a pu constater le besoin pérenne puisqu'il est actuellement occupé par un personnel non titulaire. Cela signifie que nous nous acheminons vers une titularisation – le Conseil vote pour à l'unanimité

Il s'agit ensuite de la création d'un emploi d'attaché. A. Genthon indique que dans le cadre de l'équipe des salariés municipaux qui est relativement restreinte, la commune souhaite encourager le personnel dans son déroulement de carrière afin qu'il puisse évoluer. Pour autant il est nécessaire que certaines conditions soient remplies administrativement. La commune dépend du centre de gestion de la Drôme dont la Commission Administrative Paritaire examine les possibilités d'avancement et inscrit des agents sur liste d'aptitude. La commune a un agent inscrit sur liste d'aptitude par la commission administrative paritaire en 2014.

C'est le poste de responsable finances et ressources humaines. Il avait été demandé à la Directrice des Services dans le cadre de sa prise de fonction de travailler sur la prise de responsabilité et d'autonomie des agents de la collectivité. C'est chose faite pour ce poste dans lequel l'agent a pris en charge la gestion des finances et des ressources humaines de manière tout à fait satisfaisante.

Aussi vu cette augmentation de compétences et l'implication de cet agent dans ses fonctions au quotidien, il est proposé de créer ce poste d'attaché.

Le Conseil vote Pour à l'unanimité

A.Genthon évoque ensuite la situation des CUI-CAE qui sont des contrats aidés par l'Etat. Ils étaient basés précédemment sur un temps de travail de 24 heures. Ils sont désormais pris en charge sur une base de 22 heures. A.Genthon propose donc de caler les contrats de ce type sur ce nouveau temps de travail soit 22 heures. Le conseil vote pour à l'unanimité

Pour finir dans en matière de personnel, la question des emplois d'avenir est évoquée. A. Genthon rappelle que la commune a opté pour l'intégration de jeunes non qualifiés dans le cadre des emplois d'avenir. Nous avons déjà un poste, il faut reprendre une délibération pour permettre au poste d'être ouvert sur la durée réglementaire maximale. Il est proposé également d'ouvrir un nouveau contrat d'avenir dans le cadre du départ en retraite d'un de nos agents. L'idée n'est de ne pas remplacer poste pour poste, mettre le pied à l'étrier à ces jeunes, les former.

L'un des jeunes est en poste. Le second ne prendra ses fonctions que prochainement. Environ 15 curriculum vitae ont été reçu en mairie suite au travail réalisé en partenariat avec la mission locale. J'ai reçu 4 candidats et choisis un jeune anneyronnais qui viendra compléter notre équipe et que nous accompagnerons dans sa formation.

Le conseil vote pour à l'unanimité

**❖ PROJET BIKE PARK BMX/VTT – BASE DE LOISIRS DE L'ARGENTELLE –
Demande de subvention d'Équipement sportif auprès du CNDS**

Rapporteur : A. Genthon

A.Genthon rappelle que la commune recherche toujours activement toute aide financière permettant la réalisation d'équipements sur le territoire. Il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès du Comité National Du Sport dans le cadre de ses instances départementales et régionales.

Il est proposé de faire une demande de subvention auprès du CNDS.

N'D. Cissé indique que le CNDS a un volet sport de pleine nature. Cela viendra en plus des subventions de l'état, de la région et du département que la commune a déjà obtenu.

Le conseil vote pour à l'unanimité

❖ DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES

Avenant convention avec architecte GAGNAL : remise jour 680 €

❖ EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

3 demandes : il s'agit de 3 Maisons dans le bourg pour un montant respectif de 165.000 €, 114.000 € et 145.000 €. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tous et rappelle le concert Saou chante Mozart le 5 juillet à l'Eglise ainsi que les manifestations des 11 et 13 juillet autour de l'Etang.

Prochain conseil le 9 septembre 2015